Le Réseau
Conseil central de Lanaudière

Bulletin d'information du Conseil central de Lanaudière - CSN **Octobre 2019**

Mot de la présidente

Bonjour à tous,

Je tiens tout d'abord à vous remercier encore une fois de la confiance que vous m'avez témoignée en procédant à mon élection à la présidence du Conseil central de Lanaudière. C'est avec une immense fierté que j'assumerai cette importante responsabilité. Je m'engage à prendre tous les moyens pour être à la hauteur des défis qui nous attendent. La période estivale est maintenant derrière nous, j'espère qu'elle aura été l'occasion pour vous de faire le plein d'énergie. Comme chaque année, la rentrée débute sur des chapeaux de roues. Ce ne sont pas les défis qui manquent. Depuis le congrès, les membres du comité exécutif du conseil central sont à pied d'œuvre pour l'élaboration de leurs plans de travail des trois prochaines années. Ces plans d'organisation du travail seront orientés en fonction des grandes orientations que nous avons adoptées. De ces grandes orientations, renforcer la vie syndicale locale et mettre de l'avant un syndicalisme de combat dans les interventions du conseil central, sont deux enjeux majeurs qui en sont ressortis. Notre intention est de favoriser la contribution la plus large possible de nos syndicats de la région dans la réalisation des mandats votés en congrès.

Préparez-vous, nous allons avoir besoin de vous pour continuer de faire du syndicalisme un agent de changement.

Élections fédérales

Le 21 octobre prochain, nous aurons à faire un choix. Les scénarios demeurent nombreux, mais chose certaine, un éventuel retour des conservateurs au pouvoir demeure une crainte légitime pour le mouvement syndical. Pensons au projet de loi C-377, apporté par les conservateurs en 2015, qui oblige les syndicats à dévoiler des informations financières qu'aucune autre organisation civile n'est tenue de rendre publiques. Pensons aussi aux déclarations qu'Andrew Scheer a faites sur les droits des femmes et les communautés LGBTQ. Andrew Scheer se révèle être une continuité de l'ère Harper teintée d'une légère influence encore plus à droite.

Bien que nous ne fassions pas de politique partisane, notre souhait est que la population oriente son choix sur un parti qui défend les intérêts du Québec et des idées progressistes.

Assemblée générale

La prochaine assemblée générale du conseil central aura lieu le 30 octobre au Château Joliette. Ensemble, nous discuterons des plans de travail du comité exécutif, des propositions adoptées au 65e Congrès du conseil central et de la campagne pour un régime public et universel d'assurance médicaments. Venez en grand nombre participer activement à la vie régionale !

Patricia Rivest, présidente

L'avortement, un droit acquis !

Longtemps j'ai cru que cette affirmation était une réalité, un droit qui ne pouvait plus être débattu. Ne sommes-nous pas un pays démocratique ? Cette affirmation nous devrions pouvoir la transmettre aux générations futures, mais au lieu de cela, il est préférable d'en parler sur le bout des lèvres et de ne pas trop attirer l'attention sur ce droit qui ne semble plus être un droit fondamental, du moins, pour certaines et certains d'entre nous.

C'est en 1969 que le Code civil introduisait la loi C-150 autorisant ainsi les Québécoises à mettre fin à une grossesse. Il est important de souligner que l'avortement est demeuré dans le Code criminel, et ce, sans jamais être modifié. Cela fait donc seulement 50 ans que nous pouvons « choisir ». « Choisir », un mot qui semble si simple, mais en même temps qui semble tellement dérangeant. Pourtant, je serais curieuse de voir combien de femmes ont réellement utilisé ce choix sans en souffrir. Les femmes que j'ai côtoyées et qui ont eu recours à l'avortement ont toutes eu un deuil à faire suite à cette « décision ».

- **CHOISIR** de ne pas mettre au monde un enfant dans une situation précaire;
- **CHOISIR** même si l'on n'a pas choisi d'avoir de relation sexuelle;
- **CHOISIR** malgré toutes les précautions prises.

Chose certaine, cette décision (peu importe la raison) n'est prise à la légère. Pouvons-nous avoir le droit de « **CHOISIR** » ce que nous faisons de notre corps ? J'ai du mal à croire qu'en 2019 nous remettions en question un droit qui devrait exister depuis bien plus longtemps que la loi C-150. Quand même incroyable que ce soit seulement depuis 1929 que les femmes ont le droit au statut de « personne ». C'est donc à ce moment qu'on a reconnu aux femmes la capacité intellectuelle de prendre des décisions. Croyez-vous que l'on ait suffisamment d'ancienneté pour faire nos propres choix ? C'est quand même de notre corps que l'on parle après tout.

Kathleen Grenon, vice-présidente condition féminine

La planète s'invite au travail

Le Conseil central de Lanaudière, en collaboration avec les organismes voués à la promotion et au développement des pratiques d'éducation populaire autonome et à la défense des droits sociaux dans la région, les étudiants de l'Association générale des étudiantes et étudiants du cégep régional de Lanaudière et d'autres acteurs de la société civile ont organisé une manifestation le 27 septembre à Joliette pour revendiquer une transition énergétique, ici, maintenant, à la hauteur de l'urgence à laquelle nous sommes confrontés.

Merci à tous de vous être déplacé pour supporter cette cause sociale pour aujourd'hui et le futur. Ensemble, nous avons démontré que des changements immédiats sont nécessaires. En tant que membre de l'exécutif du conseil central et au nom de toute l'organisation environnementale, je vous remercie d'être venu en si grand nombre (environ 3000 personnes).

Denis Gagnon, vice-président

190, rue Montcalm, Joliette (Québec) J6E 5G4
Site Web : cclanaudiere.csn.qc.ca
Responsable : Mathieu Gérin-Lajoie
Téléphone : 450 759-0763, 450 759-0762, 1 888 759-0762
Courriel : reception.cclanaudiere@csn.qc.ca
Réalisation : Mathieu Gérin-Lajoie, Sylvie Bazinet et Diane Dupuis